

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Avis. — IV Mgr l'archevêque de Montréal. — V Au cimetière, la fête des morts. — VI Le cours de littérature française à l'Université Laval. — VII Correspondance romaine. — VIII La religion de Shakespeare. — IX Notre-Dame-des-Neiges et la Côte-des-Neiges. (*A suivre.*) — X Le Canada ou la confédération canadienne sur la carte (*fin.*) — XI Aux prières.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 2 novembre

Messe du XXIV dim., *semi-double*; mém. de l'Oct.; préf. de la Trin. — Aux vêpres, mém. de l'Oct. — Vêpres des défunts, double.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 9 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Théodore (Chertsey) solennité de ceux de Saint-Hubert et de Saint-Charles (Montréal, Joliette et Lachenaie).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-François d'Assise (Hintonburg).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Théodore (Acton); solennité de celui de Saint-Charles.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Théodore (Grand'-Anse) solennité de celui de Saint-Charles (Mastigoche).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennités des titulaires de Saint-Malachie (Melbourne) et de celui de Saint-Charles.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Malachie (Ormsdown).
J. S.

AVIS

Messieurs les prêtres du diocèse de Montréal qui n'ont pas encore payé leur contribution à l'*Union Saint-Jean*, sont priés de le faire d'ici à la fin du mois. (Contribution du 1er octobre 1901 au 1er octobre 1902).

MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL



A Grandeur Mgr Bruchési est arrivée à Rome la semaine dernière, après avoir visité, en France, toutes les maisons-mères des communautés religieuses d'hommes et de femmes établies dans le diocèse de Montréal.

Monseigneur nous écrit qu'il est tout attristé de ce qu'il a vu en France. La situation religieuse et politique de ce malheureux pays inspire des craintes graves aux esprits les moins exagérés et les moins pessimistes. Un évêque bien connu s'est décidé dernièrement à voir M. Combes, pour lui parler très sérieusement de l'application odieuse que son gouvernement fait de la loi sur les associations et des mesures draconiennes qu'il s'appête à présenter devant les chambres. Voici la réponse textuelle de M. Combes : « Monseigneur, vous défendez une belle cause, mais je vous déclare qu'elle est perdue d'avance. Toute discussion serait inutile. Je représente un parti ; j'ai un programme à exécuter et je l'exécuterai jusqu'au bout ».

Combes se trompe. Il n'y a que Dieu qui exécute *jusqu'au bout* les décrets de sa toute-puissante volonté, les desseins impénétrables de sa Providence. Mais ce qui est malheureusement vrai, c'est que le ministère français réalisera, en partie du moins, son infâme programme. Ce sera déjà trop, beaucoup trop. La France mérite peut-être ce châtement. Espérons cependant que Dieu, dans sa bonté et dans sa miséricorde, le fera tourner à son bien et à sa réhabilitation. Puisse-t-elle comprendre enfin que l'heure présente est l'heure suprême de la visite de Dieu ! Puisse-t-elle en profiter !

* * *

Monseigneur entrera, le 29 du mois courant, dans sa 48^e année. Sa grandeur célébrera le joyeux anniversaire de sa naissance dans cette ville de Rome qui lui rappelle tant et de si chers souvenirs. C'est à Rome en effet qu'elle reçut l'onction sainte du sacerdoce, c'est là qu'elle vécut les trois années, sinon les plus fécondes et les mieux

remplies de sa vie, du moins celles où elle goûta les joies les plus douces de l'esprit et du cœur. Mgr Bruchési sera donc heureux de pouvoir, sur le tombeau même des saints apôtres Pierre et Paul, remercier Dieu des dons précieux qu'il a reçus dans l'ordre de la nature, comme dans celui de la grâce, particulièrement de l'avoir appelé à l'épiscopat et d'avoir confié à sa sollicitude pastorale l'un des plus beaux diocèses du monde, celui peut-être où les œuvres catholiques trouvent actuellement le plus d'épanouissement, et qui donne à son pasteur bien-aimé tant de consolations par la vivacité de sa foi et son inviolable fidélité aux grandes traditions de l'Eglise.

Nous offrons à notre vénéré archevêque, avec nos respectueuses félicitations, les vœux ardents que nous formons, prêtres et fidèles, pour que Dieu multiplie les années de sa vie, pour qu'Il le rende heureux au milieu des soucis et des responsabilités de son redoutable ministère, surtout qu'il ne permette pas aux ennemis de notre sainte religion de connaître jamais, parmi nous, le triomphe de leurs tentatives sacrilèges et de leurs criminels efforts : *Dominus conservet eum, vivificet eum, beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animum inimicorum ejus.*

A. A.

AU CIMETIERE

LA FÊTE DES MORTS



MR l'administrateur invite tous les catholiques de la ville de Montréal et de la banlieue à se rendre au cimetière de la Montagne, pour y prier avec le clergé en faveur des fidèles trépassés.

Cette fête des morts, fondée par Sa Grandeur Mgr Bruchési, doit rester comme une de nos plus chères traditions.

C'est le 2 novembre, qu'elle sera célébrée cette année. Les prières publiques commenceront à trois heures précises de l'après-midi. Mgr

Langevin, archevêque de Saint-Boniface, prononcera une allocution en français, et il y en aura une aussi en anglais. La cérémonie se terminera par le chant solennel du *Libera*.

Messieurs les curés sont priés de communiquer l'invitation à leurs paroissiens, dimanche, le 26 octobre, et le jour de la Toussaint, au prône de toutes les messes. Les recteurs de chapelle publique voudront bien se rendre aussi à ce désir, qui leur est également exprimé.

Les membres du clergé feraient preuve d'un zèle louable, en conduisant ce jour-là processionnellement leurs ouailles au cimetière de la Côte-des-Neiges.

3 LE COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

A l'Université Laval



Le nouveau professeur de littérature française à l'Université Laval arrivera à Montréal cette semaine. Les cours s'ouvriront dès les premiers jours de novembre.

M. Augustin Léger, ancien élève de l'Ecole Normale, comme M. Laurentie, a été fortement recommandé par M. Brunetière. C'est un jeune homme de talent, aux convictions religieuses fortes et bien arrêtées. Il appartient à l'école de ces écrivains distingués et courageux qui, actuellement, en France, mettent leur plume au service de l'Eglise et de son influence sociale. Les articles remarquables que M. Léger a fait paraître dans le *Correspondant*, sur les questions qui intéressent la religion, ont déjà attiré sur lui l'attention des hommes de lettres et lui ont valu des éloges bien mérités de la part de plusieurs évêques français.

Loin de « nous faire oublier les Labriolle et les Laurentie », loin de rompre avec l'enseignement des « cuistres qui l'ont précédé », comme ose en exprimer si grossièrement le vœu certaine feuille radicale

publiée à Montréal, M. Augustin Léger continuera donc, au contraire, les traditions créées par eux et si chères à notre université catholique. Son cours de littérature sera à la fois une jouissance pour l'esprit et un repos pour l'âme. Nos croyances religieuses, qu'on en prenne son parti, y seront non seulement respectées, mais encore affirmées, au besoin, noblement défendues. M. Léger vient à nous pour édifier, et non pour détruire ; pour nous être utile, nous aider dans notre marche ascensionnelle vers des horizons plus larges et plus élevées, et non pour déprécier notre système national d'éducation et mépriser l'œuvre de nos pères.

M. Léger est un normalien, il est vrai, mais qui dit normalien, ne dit pas nécessairement incroyant et polisson. Nous le répétons, le nouveau professeur du cours de littérature française est un catholique pratiquant, et, ce qui ne nuit jamais, un homme bien élevé, sachant se respecter et respecter les autres.

Nous souhaitons donc à M. Léger une cordiale bienvenue au milieu de nous. Qu'il soit sûr de rencontrer ici un auditoire intelligent et sympathique, capable de comprendre et de goûter les beautés du style pur classique, de suivre les développements des thèses les plus abstraites et les plus métaphysiques, de juger de la valeur des preuves apportées au nom de la science et de l'histoire. Qu'il ne craigne pas de nous parler des devoirs de l'écrivain envers Dieu, auteur de tout don ; envers l'Eglise, la dépositaire auguste et infailible de sa révélation. Qu'il soit en un mot, pour notre université, un aide efficace dans l'œuvre de progrès religieux, intellectuel et social qu'elle poursuit au prix de tant et de si généreux sacrifices. M. Léger peut être sûr qu'agir ainsi, c'est rencontrer les idées et les sentiments de toute la partie saine, et c'est de beaucoup la plus considérable, de la population canadienne-française.

. ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 2 octobre 1902,



ES démocrates chrétiens avaient récemment fait parler d'eux, et, leur chef, l'abbé Romolo Murri avait prononcé il y a un mois, à San-Marino, ville libre enclavée au milieu du territoire italien, un discours qui paraissait un programme des revendications du parti. Car en Italie les démocrates chrétiens formaient un parti très ardent, très remuant, composé de jeunes qui mettent au service de ces idées nouvelles toute leur ardeur. On avait de divers côtés protesté contre ce programme, mais on se demandait qu'elle attitude prendrait le Saint-Siège. Il est vrai qu'on ne pouvait douter des sentiments du Vatican ; les instructions envoyées il y a quelques mois pour régler la démocratie chrétienne et la circonscrire dans l'œuvre des congrès dont elle faisait un groupe, marquaient assez clairement la tendance. Elles vint de s'affirmer d'une façon très énergique par une lettre, dans laquelle le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, blâme nettement et sans ambages le discours que M. Murri a prononcé à San-Marino. Ce qui relève l'importance de ce document, c'est qu'il a été communiqué, par ordre de Léon XIII, à tous les Ordinaires d'Italie.

— Il n'est point difficile de trouver la raison d'une mesure aussi grave. Les démocrates chrétiens formaient un parti organisé, et tout en ne négligeant pas, dans leurs discours, ce qui est la démocratie chrétienne, c'est-à-dire l'action catholique de bienfaisance envers les peuples, voulaient arriver au but par un moyen qui leur était personnel. Selon eux, pour réaliser cette action bienfaisante de la religion, il fallait entrer dans la vie politique du pays et se servir du bulletin de vote. Or c'est là un premier obstacle, Pie IX avait déclaré le *non expedit*, c'est-à-dire il n'est pas expédient que les catholiques italiens participent à la vie politique de leur pays. Léon XIII maintint l'ordre donné par Pie IX, et, à l'occasion des dernières élections, précisant la portée du *non expedit* fit déclarer par la S. Pénitencerie que *non expedit* signifiait *non licet*. Par conséquent, la situation canonique était claire, et les démocrates chrétiens en désirant une chose contraire au vouloir pontifical se mettaient en opposition avec le souverain pontife.

De plus, les tendances des démocrates chrétiens sont connues. En vertu même du nom qui constitue comme leur drapeau, les démocrates penchent pour la république en Italie. Ils croient qu'elle seule pourra remédier aux maux dont se plaint le Souverain Pontife, et lui redonner son indépendance, ou au moins le mettre sur la voie de la reconquérir. Cette tendance ne pouvait s'abriter à l'ombre de la chaire pontificale ; elle aurait donné raison au gouvernement italien de traiter les catholiques en suspects, et aurait justifié toutes

les mesures qu'il aurait voulu prendre contre eux. Telles sont les motifs pour lesquelles le Souverain Pontife, non seulement a condamné le discours de l'abbé Murri, mais a fait connaître cette condamnation à tous les Ordinaires d'Italie. L'abbé Murri qui est un bon prêtre, s'est soumis, il l'a déclaré publiquement, et jusqu'à nouvel ordre, ce serait faire un jugement téméraire que de suspecter la loyauté de cette soumission.

— L'ordre des Cisterciens réformés se divise en deux branches ; l'une est la commune observance, l'autre les cisterciens réformés plus connus sous le nom de Trappistes. La première descend, comme la seconde de Cîteaux, mais n'a pas eu de réforme, et petit à petit des adoucissements sont venus modifier la rigueur de la règle primitive. La seconde fut réformée par l'abbé de Rancé qui inaugura la stricte observance, ramenant les religieux de cette branche à l'austérité ancienne. Silence complet, nombreux carêmes, maigre perpétuel, lever à deux heures du matin, telle est leur vie. Le pape Léon XIII, en approuvant l'union canonique de toutes les Trappes, qui étaient divisées en trois branches, celle de Westrall, de Sept-Fons et de la Moilleraye, leur avait accordé les privilèges de la branche cistercienne de la commune observance. Mais le 30 juillet de cette année, pour mettre fin à toutes les réclamations, dissiper tous les doutes, il a donné une constitution apostolique en forme de bref *Non mediocri sane animi* par laquelle il confirme aux Trappistes le nom d'Ordre Cistercien réformés de la stricte observance et lui accorde tous les privilèges, grâces, indulgences, facultés, prérogatives et indults dont jouissent, à quelque titre que ce soit les membres de la famille Cistercienne et particulièrement ceux de la commune observance. Ce bref pontifical consolide l'œuvre de l'Union faite par le Rvd Père Don Sébastien Wyart, abbé général. Il a été nommé il y a deux ans abbé de Cîteaux, les Trappistes ayant racheté cette abbaye, berceau de l'Ordre, et le Pape déclare qu'à perpétuité le titre de l'abbé général sera celui de Cîteaux.

— Les pluies qui devaient régulièrement arriver au mois de septembre ne nous inondent que depuis le commencement d'octobre, mais pour être venues plus tard, elles ne sont pas moins abondantes.

— Des communautés françaises nouvelles se sont établies à Rome. L'année dernière les Sœurs auxiliatrices des âmes du purgatoire ont pris un logement dans le quartier de San Lorenzo, près du cimetière, et se consacrent à l'instruction religieuse des enfants de ce quartier. Dans quelques jours les Petites Sœurs de l'Assomption vont habiter une maison qu'elles ont louée à l'autre extrémité de la ville, au pauvre quartier du Testaccio. Elles s'occuperont exclusivement des ouvriers et des pauvres, se faisant vraiment leurs servantes, et essayant par les soins matériels de les porter à Dieu. Les succès qui les accompagnent partout où elles se sont établies sont un garant de

ceux qu'elles obtiendront à Rome. Enfin, une autre communauté va nous arriver ; elle a exclusivement pour but d'enseigner le catéchisme aux enfants des classes pauvres. Cette activité des religieuses françaises nous montre que la persécution ne décourage pas ces vaillantes filles ; elles ne cherchent que Dieu seul, le trouvent partout, et le font trouver à ceux qui ont le malheur d'en être éloignés.

Rome, le 8 octobre 1902.

Il n'y a cette semaine aucun fait saillant à raconter. Nous sommes en période de vacances, les congrégations ont, si non fermé, au moins à demi clos leurs portes, les cardinaux vont prendre dans la campagne quelques jours de repos bien gagné, le Pape seul continue à travailler et à recevoir. Les audiences ont lieu presque chaque jour, car presque chaque jour il y a de nouveaux groupes de pèlerins venus, qui de France, qui d'Italie. Le Pape ne prononce pas de discours et s'il dit quelques mots aux pèlerins, c'est simplement une exhortation pieuse sans qu'aucune parole puisée de près ou de loin se rapporte à la situation politique.

Celle-ci en effet n'est pas brillante. En France le ministère accentue sa marche contre l'Eglise. Le récent discours du président du Conseil est instructif, mais soyons certains qu'il fera encore plus qu'il ne dit. En Espagne, la situation, sans être cependant aussi mauvaise, n'est point couleur de rose. La grosse affaire du concordat espagnol et des congrégations religieuses est sur le tapis. Le ministère actuel ne voudrait pas faire quelque chose de désagréable au Souverain Pontife, mais il a laissé se développer le mouvement anti-clérical, républicain et socialiste, il a compté parmi ses membres M. Canalejas, et semant le vent il ne sait plus comment se garantir de la tempête. En Italie, la politique chôme encore, c'est la saison des vacances, des tournées, des banquets et des discours. La question religieuse n'y a pas été effleurée, mais elle va poindre, car le président du Conseil va présenter en novembre, à la réouverture des Chambres, son projet du divorce. N'osant pas dire le mot, il se servira de cette périphrase : *Loi sur la réorganisation de la famille*. Appeler le divorce un moyen de réorganiser la famille est une trouvaille qui frise l'effronterie.

— Les journaux libéraux jugent l'action des démocrates chrétiens à un point de vue qui ne manque pas de justesse. " Vous prêchez aux pauvres, disent-ils, qu'ils doivent améliorer leur condition au lieu de la supporter avec résignation ; ils vous écoutent, car vous leur parlez au nom de Dieu, mais comme vous ne pouvez rien leur offrir, ils se tournent vers le socialisme et c'est ainsi que vous nous fournissez nos meilleures recrues."

On sait que l'émigration est un mal permanent en Italie et les provinces du sud en fournissent le plus fort contingent. Or M. Zanardelli, président du Conseil, est allé faire un voyage dans la

province de Basilicata, au sud de l'Italie pour se rendre compte des maux de ce pays. Le maire d'une commune de 5000 habitants lui a présenté ainsi ses administrés. "J'ai l'honneur, Excellence (ici on dit Excellence non seulement aux ministres, mais aux sous-secrétaires d'Etat) de vous présenter les hommages de mes 5,000 administrés dont 2,000 ont déjà émigré en Amérique et dont 3,000 se préparent à les rejoindre."

Ce que l'on sait moins, c'est que les conditions lamentables de cette province sont uniquement dues aux Italiens. Cette province de Naples sous le gouvernement des Bourbons était sinon riche au moins aisée. D'immenses forêts, entretenues avec un soin jaloux couvraient son territoire, assainissaient l'air, réglaient le cours des eaux et permettaient l'irrigation. Il n'y avait presque pas de village qui n'eut son couvent, parfois deux ou trois, ou des fondations pieuses pour secourir les malheureux. Les terres appartenaient en grande partie à l'Eglise, mais celle-ci était une bonne mère qui ne pressurait pas ses métayers. Quand en 1860 Garibaldi vint racheter, pour dire le mot historique, cette province, il commença par s'emparer de tous les couvents, en chassa les moines, et mit les biens en vente. Achetés à vil prix, ces terres, qui rendaient presque autant aux pauvres qu'à leur possesseur, tombèrent entre les mains de spéculateurs qui n'endossèrent aucune des charges qui les grevaient. De là, la misère sans que personne vint jeter un sou dans la main tendue. Mais le gouvernement avait besoin d'argent, il vendit les forêts domaniales qui furent converties en charbon ou débitées pour la construction, et ne se soucia pas de replanter. Les particuliers firent de même, et quand ayant constaté le mal, on voulut y porter remède, il était trop tard. La Basilicata était ruinée, les fleuves prenaient des allures torrentielles, la malaria avait fait des progrès gigantesques et les habitants mourant de faim émigraient pour l'Amérique du Sud. Voilà ce que Garibaldi appelait, ce que les ministres d'aujourd'hui appellent encore, la rédemption de l'Italie.

DON ALESSANDRO.

LA RELIGION DE SHAKESPEARE



Henry Bayard a communiqué à la *Semaine religieuse* du 4 octobre un intéressant article sur la religion de Shakespeare.

Il semble bien croire que cet « immortel génie » était catholique, admettant néanmoins que le doute sur ce sujet est encore permis.

M. Chs Barthelemy, "membre de la Religion catholique de Rome", auteur d'un important et volumineux ouvrage sur les

“erreurs et mensonges historiques”, est au contraire d’avis que le doute n’est pas permis.

Dans son 11e volume ou « onzième série », page 191, *La religion de Shakespeare* est le titre d’une savante dissertation

Dès la première page l’auteur affirme sa conviction très clairement, dans les termes suivants :

« *La valeur et la grandeur de Shakespeare ne s’explique que par sa foi dont il fut un des plus courageux défenseurs et témoins, en un temps terrible entre tous, le règne sanglant d’Elizabeth ; la valeur, c’est-à-dire la vaillance du grand poète dramatique, qui érigea le théâtre en un tribunal vengeur de la justice, eut sa source dans la foi profonde de cet homme de génie qui naquit, vécut et mourut catholique et en catholique.*

« C’est ce qu’il s’agit ici de démontrer et de prouver victorieusement, pièces en main, pour une bonne fois réduire à néant les prétentions des protestants, des juifs et des libres penseurs qui se sont obstinés, en présence cependant des témoignages les plus éclatants, à revendiquer Shakespeare comme l’un des leurs. Shakespeare dont l’œuvre entière est la condamnation de leurs énormes erreurs ».

M. Chs Barthelemy commence sa preuve par des témoins protestants ; il cite d’abord le protestant Guizot qui disait, en 1821, dans son *Essai sur la vie et les œuvres de Shakespeare*.

« On a dit que Shakespeare était catholique, il paraît du moins certain que tel fut la croyance de son père ; en 1770, un couvreur, raccommodant le toit de la maison où était né Shakespeare, trouva entre la charpente et les tuiles un manuscrit déposé là, sans doute dans un moment de persécution, et contenant une profession de foi catholique en quatorze articles qui commencent tous par ces mots : *Moi, John Shakespeare* ».

N’est-ce pas parler comme un homme qui avait vu ce manuscrit en quatorze articles contenant une profession de foi catholique ? et cependant M. Guizot n’a rien dit pour faire douter de son authenticité. Donc il l’acceptait comme vraie.

Un autre protestant, ministre de l’Eglise officielle d’Angleterre, le Révérend Richard Davies a dit formellement que Shakespeare mourut papiste. (*He died a papist*).

L’auteur cite ensuite MM. Thompson et Rio qui ont fait une étude spéciale des œuvres de Shakespeare et y ont trouvé des preuves

a bondantes de sa croyance au catholicisme, toutes extraordinairement frappantes et convaincantes.

Le témoignage le plus concluant, et qui fait disparaître tout doute est celui de M. Fréd. Rougemont, écrivain protestant de naissance et de conviction, qui a publié le préambule du testament de Shakespeare, dont la copie encadrée se voit dans une chambre de la chaumière même où le grand poète reçut le jour. Lisons son propre récit, communiqué au directeur d'un recueil catholique, en 1864 :

« Voici trente-trois ans qu'après avoir lu ce précieux document, j'ai été parfaitement convaincu que la gloire d'avoir produit et pos sédé jusqu'à sa mort le plus puissant génie dramatique des temps modernes revient à votre Eglise. Et c'est un protestant de naissance et de conviction qui doit vous l'apprendre ! Cela me paraît si étrange que je me prendrais à douter de mes souvenirs, si je n'avais pas sous les yeux le journal de mon voyage.

« J'étais en Angleterre en 1831. Grand admirateur de Shakespeare, je m'arrêtai à Stratford, sa patrie et son tombeau. Voici mes notes :

« Stratford est une petite ville éparsée le long de la rive ombragée de l'Avon, dans une plaine fertile et boisée, dont l'uniformité est rompue par quelques mouvements de terrain. L'aspect de la contrée a tous les traits de la vraie nature anglaise..... La ville se compose de maisons modernes qui ne rappellent en rien le siècle de Shakespeare..... La maison où Shakespeare est né subsiste encore, pauvre chaumière au milieu de maisons de date récente, conservée par spéculation par le propriétaire, qui y a établi une boutique de boucher, et visitée par les rois, les princes, les savants, les artistes, dont les noms remplissent les pages du livre des voyageurs et couvrent les parois de la chambre. La maison, bâtie en poutres dont les interstices sont remplies de briques ou de terre, a toute l'apparence de nos mauvaises chaumières de paysans. Les chambres sont vides et ne renferment que deux objets curieux : un portrait de Shakespeare, très ancien, et une copie de son testament, qui est une pièce fort curieuse, et qui, si je ne me trompe, n'a pas été publiée. J'ai beaucoup regretté de n'avoir pas eu le temps de le copier en entier, et je ne sais d'ailleurs où est la pièce originale.

« Il est probable, — ajoute M. de Rougemont — qu'on m'eût produit l'original si j'avais voulu le voir à tout prix ; mais la copie me suffisait, car toute fraude était inadmissible. Des protestants n'auraient pas forgé une pièce qui fit de Shakespeare un catholique, et

les anglais ne seraient pas hommes à fermer débonnairement les yeux sur la supercherie de catholiques exposant aux regards de tous les voyageurs un testament inventé pour glorifier l'Eglise romaine. »

Voici comment ce testament commence :

« Au nom de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, de la sainte armée des anges, des anges, des patriarches, des prophètes, des évangélistes, des apôtres, des martyrs et de toute la céleste cour et compagnie, moi, John Shakespeare, indigne membre de la sainte religion catholique..... ».

Le testament dit ensuite que Shakespeare est en pleine et parfaite santé, mais qu'à chaque instant peut arriver pour lui le moment terrible (*dreadful*) de son dernier jugement, et qu'il veut en conséquence demander à Dieu le pardon de ses péchés et mettre par écrit ses dernières volontés. Et d'abord il confesse « qu'il sait qu'il doit nécessairement se repentir, afin de se rendre digne de participer aux mérites du Christ, le rédempteur mort sur la croix ». Puis il fait de sa fortune plusieurs parts. Dans un passage, Shakespeare parle aussi de son ange gardien.....

Enfin, la démonstration de M. Chs Barthelemy paraît absolument triomphante ; elle force le lecteur à conclure avec lui que Shakespeare était vraiment catholique.

R. BELLEMARE.

NOTRE-DAME-DES-NEIGES ET LA COTE-DES-NEIGES

III

LES routes de nos campagnes portaient autrefois le nom de côtes ; plusieurs ont gardé ce nom jusqu'à nos jours.

Il y eut d'abord la Côte-de-Gentilly ; c'est aujourd'hui le chemin de Lachine, longeant le fleuve. Cette route conduisait au fief-noble accordé à M. René-Robert Cavalier de La Salle, par M. de Quélus. La Salle était le neveu de M. Saccart, premier curé de Ville-Marie.

Comme cette concession de terre avait été faite gratuitement, M. de La Salle, par reconnaissance, lui donna le nom de Saint-Sulpice (*Faillon, Hist. des Can.-Fr., vol. 1*).

Voici du reste ce que l'illustre historien dit à ce sujet (*Hist. de la Col.*, III, 228). M. de Quélus accueillit avec bonté M. de La Salle, et pour lui procurer le moyen de servir la colonie de Montréal et de s'y établir avec avantage, il lui accorda gratuitement un fief-noble en face du Sault-Saint-Louis, dans un endroit où le Séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade.

Il faut signaler ici au public un fait trop inconnu, c'est que tous les premiers colons établis le long de ces côtes dont nous parlons présentement, n'avaient presque qu'aucunes ressources pour y exister.

Non seulement le Séminaire de Saint-Sulpice leur concéda des terres gratuitement, mais il les aida à se pourvoir d'instruments d'agriculture et à rencontrer leurs premières dépenses.

Les fils de M. Olier ont fait ici ce que firent les enfants de saint Ignace aux réductions si bien réussies du Paraguay.

L'organisation de Ville-Marie n'a pas été si complète mais elle avait un mérite bien spécial et précieux, d'être basée sur une fortune patrimoniale et si généreuse de ses fondateurs. Nos pères franciscains ou Récollets et leurs dignes successeurs ont noblement réussi par quêtes ; c'était des ordres mendiants, de par leurs constitutions. Les messieurs de Saint-Sulpice ont tout fait par leur fortune familiale.

* * *

En 1671, la Côte-de-Saint-François s'était formée (Longue-Pointe), puis la Côte-Saint-Jean (Pointe-aux-Trembler) s'établit. La Côte-Saint-Michel vint ensuite, 1672. La Côte-des-Neiges fut établie vers la fin d'avril 1698. Le livre terrier des messieurs de Saint-Sulpice mentionne un concessionnaire, No 889 — Pierre Biron — Puis ce lot passe d'abord à Pierre Imbeau dit Martin (1751), à Ignace Leduc, en 1806, à Antoine Lemieux, en 1842, à Joseph-Edouard Guilbault, en 1847, à Pascal Lemieux, épouse d'Angèle Parsillier dit Lachapelle, en 1852. Du grand lot, ou terre concédée (No 889, *Livre terrier de la seigneurie Saint-Sulpice*), a été détaché un arpent carré appartenant au curé de Notre-Dame, " pour une chapelle et une école ". Avant 1814, M. l'abbé Desaulniers y fai-

sait le saint ministère, puis M. Roux, de Saint-Sulpice lui succède. Ce dernier concède la même partie du grand lot 889 à M. l'abbé Jacques Rocque. Plusieurs prêtres succèdent à ce dernier, quand enfin, pour régulariser la situation, M. Quiblier l'accepte comme propriété de Saint-Sulpice, en 1842 (*Livre terrier*, No 889).

Ceci prouve évidemment qu'il y eût chapelle à la Côte-des-Neiges dès que la population des colons la rendit nécessaire.

* * *

Outre Pierre Biron établi sur cette côte (30 avril 1698, *Livre terrier*), à la même époque, Olivier Lemoine dit Lafleur, y arrive, puis Jacques Campeau, suivent Jean-Baptiste Auger dit Baron, Pierre Saintonge (2 mai 1698), Pierre Couturier, Gilbert Maillet, Etienne Bourbon, François Guilmot dit Lalande (terre occupée en 1873 par Durand, J. Desmarchais).

D'après les citations du *Livre terrier* de la seigneurie des messieurs de Saint-Sulpice, il est évident que la Côte-des-Neiges fut établie avant que le fort de Notre-Dame fut abandonné. " Vers le 27 septembre 1696, les sauvages de la Montagne furent transférés au Sault-au-Récollet, sous la direction de leur fameux missionnaire, M. Robert-Michel Gay (*M. l'abbé Cuoq, Mémoires*). "

Les mêmes mémoires disent : " La Montagne ne fut cependant pas de suite abandonnée, et deux cents sauvages, dont plusieurs encore catéchumènes, y restèrent sous la conduite de MM. Trouvé, Mariel, et de Belmont. "

Il résulte de ce fait que la Côte-des-Neiges dût prendre son nom du fort de Notre-Dame-des-Neiges qui l'avoisinait. Aussi bien, la route qu'avaient à suivre ces nouveaux colons, longeait le fameux fort. Il est tout naturel de supposer que les sauvages qui s'y rendaient aux grandes fêtes de leurs réunions annuelles venaient attérer quelque part à la Rivière-des-Prairies. D'après les *Relations des Jésuites* cette rivière était inconnue aux constants ennemis de Ville-Marie, jusqu'en 1640. (*Rel. du P. Jean de Brébeuf*.) Après cette époque elle continua d'être moins infestée par les Iroquois. La route que suivaient les familiers du fort de Notre-Dame-des-Neiges (la Montagne) avait probablement pris déjà le nom de Côte-

v
T

to
pe
(G
(T
la
Su

des-Neiges, quand les premiers colons s'y établirent. en 1698. Il est tout naturel de le supposer ; car tout dans Ville-Marie est souvenir. C'est même le charme, l'auréole de son berceau. La Place d'Armes, on le sait, fut le théâtre du fait héroïque de l'illustre Maisonneuve terrassant le chef iroquois. La rue Saint-Lambert porte ce nom en l'honneur du sieur Lambert-Closse, le courageux défenseur de notre ville naissante. La rue Saint-Jacques a été ainsi appelée pour perpétuer le souvenir de M. Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice, etc., etc., etc.

Puissent ces souvenirs d'antan attacher de plus en plus les cœurs canadiens à ce doux sol de la Nouvelle-France, où le ciel et les meilleurs enfants des hommes ont parsemé leurs bienfaits.

Sault-au-Récollet.

CHARLES S. BEAUBIEN, curé, V. F.

(*A suivre.*)

LE CANADA

OU

LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Sur la carte

VI (*fin*)

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Compte au Canada 26 diocèses, repartis en sept provinces ecclésiastiques : Québec Montréal, Ottawa, Toronto, Kingston, Halifax et Saint-Boniface.

DÉCOUVREURS

Jean et Sébastien Cabot (Labrador, Terre-Neuve, Cap Breton, 1497) ; Sébastien Cabot, (Baie d'Hudson, 1498) ; Gaspard de Corté Réal (Groënland, 1500) ; Jacques-Cartier (Gaspé, 1534) ; Stadacona, Hochelaga, 1535) ; Champlain, (Tadousac 1603 ; lac Champlain 1609 ; l'Outaouais, 1613 ; lac Nipissing, 1615 ; lacs Huron, Ontario 1615) ; lac Supérieur découvert en 1641, et le lac Érié en 1640, par

ies RR. PP. J.-M. Chaumonot et Jean de Brébeuf, S. J. Le capitaine Cook a fait connaître l'île Vancouver et le littoral du Pacifique (1778). Le nord et le nord-ouest du Canada ont été explorés de 1576 à 1847 par Forbisher, Hudson, Davis, Thomas, James, Behring, Franklin, Richardson, Back, Mackenzie, Simpson, Vancouver. Autres découvreurs : les missionnaires Jogues, De Quen, Albanel, Marquette, etc. ; Jolliet ; Cavalier de la Salle : Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérandrye ; etc.

L'Alaska appartient aux Etats-Unis.

La partie nord-est du Labrador est sous la juridiction de Terre-Neuve.

Le Groënland, possession danoise, île polaire, peuplé par 10,000 Esquimaux et 250 Danois.

Montréal, métropole commerciale du Canada, compte 267,730 âmes. F.-A. B.

Le plus mortifiant pour un homme qui parle ou écrit contre vous est de *ne jamais y faire allusion*, jamais lui répondre ; en un mot avoir l'air de n'en faire aucun cas, car le mépris du silence est le plus dur à digérer. Un autre moyen, est tout en feignant de l'ignorer, de faire du bon à votre homme. Il devient humilié et jaloux de votre force de caractère tout en vous haïssant à cause d'une vertu qu'il ne possède point.

CHARLES B.

AUX PRIERES

Frère Edouard, O. F. M., décédé à Montréal.

Frère Théophile Royer, catéchiste formé, des Frères de Saint-Viateur, décédé à Outremont.

Sœur Marie-de-Sainte-Adèle, née Marie Gignac, professe de chœur, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Adams, Mass, E. U.

Sœur Albina De Grandpré-Duteau, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général, décédée à Montréal.